

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Thomas BARNERIAS, maire.

Date de convocation: 23/09/2025.

Étaient présents: Mmes Eliane AUBERGER, Monique CHOMETTE, Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Florence HENRY, Arlette RELIER ; Mrs Thomas BARBAT, Thomas BARNERIAS, Pierre CABUT, Romain PIREYRE, Rémy SOLER, Nicolas VAUCHEL

Absents: Mme Tiphaine FLORES, M. Raymond CHEMISSER

Procurations: Mme Tiphaine FLORES à Monsieur Rémy SOLER

M. Rémy SOLER a été élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération:
n° 250929-03

Restructuration et rénovation énergétique du groupe scolaire : demande de subvention FIC 2026 et Bonification transition

La commune avait engagé en 2021 une réflexion sur la rénovation du groupe scolaire.

En 2022, elle a candidaté au dispositif SCOLAEé (Service de Conseil Local pour l'Amélioration Énergétique des écoles), porté par le Conseil Départemental et l'ADHUME, visant à accompagner vingt communes dans une rénovation énergétique globale de leurs écoles.

Suite à cette candidature, la commune a adhéré à un groupement de commandes pour l'achat d'études pré-opérationnelles dans le cadre de ce projet.

Le projet initial prévoyait une rénovation/extension du groupe scolaire, incluant la démolition et reconstruction du bâtiment de la maternelle.

Cependant, à l'issue d'un diagnostic technique et financier approfondi réalisé en 2024, il est apparu que le projet global n'était pas réalisable au regard des capacités budgétaires de la commune. Il a donc été décidé d'étaler les travaux sur plusieurs tranches.

Face à la vétusté croissante du bâtiment de la maternelle et afin de garantir des conditions d'accueil optimales pour les enfants, la commune souhaite désormais concentrer ses efforts sur une opération de démolition/reconstruction de ce bâtiment, végétalisation de la cour et accessibilité de l'école primaire (ascenseur).

Par délibération du 08 juillet 2024, le conseil municipal a décidé de retenir le GROUPEMENT MARCHADIER ROMAIN pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Après plusieurs réunions et diverses études techniques, à la phase de l'Avant-Projet Sommaire le coût des travaux est estimé à la somme de 1.150.000,00 € Hors Taxes.

Actuellement, le plan de financement de l'opération (hors maîtrise d'œuvre) pourrait être le suivant :

Financement prévu du projet					
Nature des dépenses		Nature des recettes		Taux	Montant
TOTAL OPERATION					1 150 000,00 €
		FINANCEMENTS PUBLICS			
Contrat Région	Région :		13,04 %		150 000,00 €
	Europe :				
DETR DSIL FONDS VERT	Etat :		30,00 %		345 000,00 €
FIC 2026	Département :		7,80 %		89 664,00 €
FIC 2026 Bonification transition	Département		2,92 %		33 624,00 €
	Autre financement public (préciser) :				
		FINANCEMENTS PRIVES			
	financier (préciser) :				
		RESSOURCES PROPRES			
	Autofinancement, fonds propres, emprunt		46,24 %		531 712,00 €
TOTAL					1 150 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide :

- de solliciter une subvention auprès du Département du Puy de Dôme au titre du FIC 2026 pour un montant de 89 664,00 € (40 % de l'enveloppe restante au titre du FIC 2023/2026)
- de solliciter une subvention auprès du Département du Puy de Dôme au titre du FIC 2026 – Bonification transition pour un montant de 33 624,00 € (15 % de l'enveloppe restante au titre du FIC 2023/2026)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes de subventions

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment en matière d'ingénierie, de recherche de financements et de consultation des entreprises.

Votants: 13

Abstentions: 4

Pour: 8

Contre : 1

Abstentions : Mmes Sylvie CLEMENCON, Yvette DA SILVA, Arlette RELIER, Mr Romain PIREYRE

Contre : Mme Monique CHOMETTE

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme, le 29/09/2025.

Le maire,

Thomas BARNERIAS

Le secrétaire de séance,

Rémy SOLER

